

LETTRE DU SCoT

PETR DU PAYS DE BRAY

SEPTEMBRE
2019



MOT DU PRÉSIDENT

Cette lettre du SCoT vous présente les grands axes de développement qui ont été travaillés par les élus brayons dans le Schéma de Cohérence Territoriale qui traduit le projet politique porté pour le Pays de Bray pour les 20 prochaines années. Il s'agit d'une étape clé pour le territoire et je me réjouis de l'implication de tous dans la concertation et le partage des orientations. Ce projet réaliste répond aux enjeux du territoire, pour la préservation de l'identité brayonne tout en se projetant dans l'avenir pour accroître l'attractivité et poursuivre le développement du Pays de Bray. Les orientations fixées sont en adéquation avec la volonté de travailler à la construction d'un Parc Naturel Interrégional avec le territoire de l'Oise.



**Xavier
LEFRANÇOIS,
Président**

Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est l'une des composantes d'un SCoT, dans lequel les élus expriment leur projet politique pour l'évolution du territoire dans le respect des principes de développement durable. Il peut fixer les objectifs de nombreuses politiques publiques : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements structurants, développement économique, touristique et culturel. Il doit également anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales à venir afin de permettre au SCoT de se projeter vers l'avenir.

LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

- 1 séminaire de travail avec tous les élus brayons
- 3 réunions publiques
- 4 présentations aux c.d.c.

LE SÉMINAIRE

À l'issue du travail de diagnostic mené en 2018, le projet politique du SCoT, traduit dans le PADD, a été construit avec **les élus et les membres du conseil de développement**. En effet, ils ont été conviés à une journée de travail, pour échanger et discuter des enjeux du territoire et ainsi définir leur vision de l'avenir du Pays de Bray. Cette journée a rassemblé plus de 70 personnes qui se sont exprimées sur leurs souhaits quant au développement du Pays de Bray pour les 20 prochaines années sur différentes thématiques centrales du SCoT : mobilité, environnement, paysage, économie, habitat et organisation territoriale.



LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Le PETR a également organisé 3 réunions d'informations et d'échanges à destination du grand public. Ces réunions étaient l'occasion de **présenter les grands enjeux identifiés** pour le Pays de Bray, mais également de présenter les axes du projet politique à la population. Ce sont environ 90 personnes au total qui se sont mobilisées pour obtenir des informations, mais également faire part de leurs idées pour le Pays de Bray.

La population peut toujours consulter les documents produits et s'exprimer sur le SCoT en dehors de ces réunions publiques à travers un registre de concertation disponible, sur rendez-vous, dans les locaux du PETR à Neufchâtel-en-Bray.

QUEL PROJET POLITIQUE ?

Le projet politique pour le Pays de Bray s'exprime à travers un document intitulé PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le SCoT. Il s'agit d'un document fixant les grandes orientations souhaitées pour le territoire à l'horizon des 20 prochaines années.

Pour le Pays de Bray, il s'articule autour de 5 axes, avec en filigrane le projet de Parc Naturel Interrégional du Pays de Bray porté par les élus. La question de la mobilité est traitée spécifiquement dans ce projet, au regard des enjeux, avec un axe dédié. Le volet consacré à l'environnement occupe une place centrale dans le PADD.

Objectif démographique

350 habitants en moyenne par an
Soit +7000 habitants d'ici 2040

► AXE 1 : Organiser un développement équilibré du territoire

Cet axe du SCoT vise à définir l'armature territoriale c'est-à-dire l'identification et la caractérisation des communes au regard de leur population, de leur niveau de services et d'équipements ainsi que des emplois offerts. Ainsi, **4 niveaux de pôles** ont été identifiés :

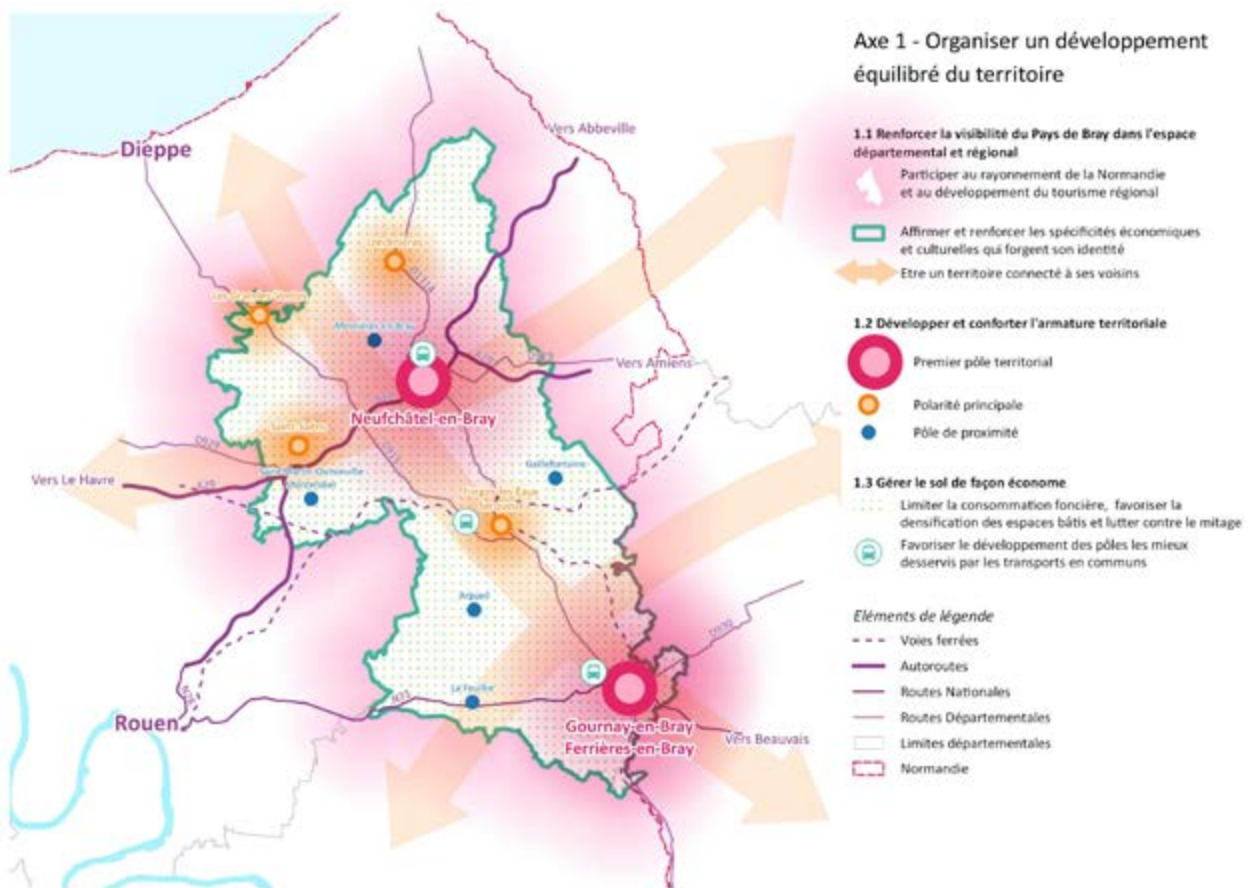
1) Deux secteurs sont qualifiés de premier pôle territorial : les villes de Neufchâtel-en-Bray et Gournay-en-Bray/Ferrières-en-Bray, par leur localisation sur le territoire, garantissant un certain équilibre, à la croisée d'axes stratégiques, Rouen-Amiens pour la première et Dieppe-Beauvais pour le second pôle;

2) Les villes de Saint-Saëns, Les Grandes-Ventes, Londinières et Forges-les-Eaux/Serqueux, centralités d'influence réparties de façon homogène sur le territoire;

3) Cinq bourgs : La Feuillie, Argueil, Gaillefontaine, Mesnières-en-Bray, Saint-Martin-Osmonville/Montérolier (gare), pour leur place dans le bassin de vie, leur développement ou la particularité en termes de services proposés;

4) Les villages, participants activement au dynamisme du territoire et à son identité brayonne.

Ainsi, le développement résidentiel et économique du territoire sera organisé selon cette « hiérarchisation », dont l'objectif est de **conforter les pôles existants, tout en permettant aux villages de poursuivre leur développement** en préservant leur caractère et leur identité.





► AXE 2 : Renforcer l'attractivité économique en valorisant notamment les atouts locaux

Le développement économique du Pays de Bray est au cœur des préoccupations des élus brayons. Cet axe cherche à **s'appuyer sur les ressources et les richesses du territoire**, qu'il s'agisse du **commerce de proximité** à soutenir dans les centres-bourgs, mais également à la place importante de l'agriculture et des produits qui en sont issus. En effet, l'agriculture, outre le poids important en matière d'emploi sur le territoire, constitue un secteur économique clé associé au paysage et au tourisme (élevage, fromage de Neufchâtel, produits du terroir...).

Le **tourisme** constitue un vecteur de développement important à structurer en Pays de Bray,

notamment autour de l'Avenue Verte pour générer des retombées économiques pour ses acteurs.

Le maillage commercial du Pays de Bray doit être renforcé avec notamment la question de la **revitalisation des centres-bourgs**. La complémentarité entre les zones commerciales souvent périphériques et le maintien des commerces de proximité conditionnant la vie des communes est une des préoccupations des élus au sein du SCoT. **Les zones d'activités** revêtent également un caractère structurant. Le SCoT vise à les conforter et les qualifier, sans toutefois prévoir l'émergence de nouvelles zones.

► AXE 3 : Promouvoir une démarche brayonne de développement durable

L'axe 3 traite de l'environnement et du développement durable. Selon la volonté des élus du PETR, il ne s'agit pas à travers le SCoT d'ajouter de nouvelles mesures de protection environnementales, mais bien de **prendre en compte les richesses, les risques et les contraintes** de manière centrale dans le projet d'aménagement. Ainsi, le paysage, les continuités écologiques et l'eau sont des éléments à mieux connaître, préserver voire restaurer. Le SCoT s'intéresse aussi à la question de la transition énergétique, en lien avec d'autres axes, comme celui de la mobilité. Le PADD vise également à s'appuyer sur les forces vives du territoire, nombreuses et mobilisées afin de préserver la biodiversité et promouvoir le développement durable.



► AXE 4 : Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire respectueuse de l'environnement

Cet axe de travail du SCoT définit les conditions générales dans lesquelles le territoire va poursuivre son développement en termes d'accueil de population. Ainsi, face au constat que le Pays de Bray est un territoire attractif pour les populations extérieures, les élus souhaitent se donner l'objectif d'accueillir une population de l'ordre de **69 000 habitants d'ici 2040**, soit environ 350 habitants supplémentaires chaque année.

Cette ambition en termes de développement démographique est associée à un objectif de **limitation de la consommation d'espace naturel, agricole et**



forestier. Ainsi, l'urbanisation et l'offre de logements pour cette population supplémentaire devra se réaliser en mobilisant prioritairement les « dents creuses » et en densifiant les parcelles au cœur des bourgs, selon de nouvelles formes de densité urbaine notamment

dans les villes et les centralités identifiées dans l'axe 1.

L'attractivité résidentielle reposera également sur la diversification de l'offre de logements (de différentes tailles par exemple) et d'équipements, notamment selon l'armature définie.



► AXE 5 : Structurer une mobilité durable

La mobilité constitue un enjeu répondant à de nombreuses problématiques en Pays de Bray. Les élus, conscients du défi que cette question représente, ont souhaité y consacrer un axe spécifique dans le SCoT. Au-delà des orientations générales que prévoit le PADD, le PETR du Pays de Bray porte un **schéma local de déplacement** (SLD) qui constituera un outil d'échanges et de discussions avec les partenaires directement compétents en matière de transports. Ainsi les éléments portés par les élus au sein de cet axe concernent la **mobilité active** (marché, vélo...) et les **mobilités alternatives** (covoiturage...), le développement ou l'amélioration de l'offre en **transports en commun** (bus, train) ainsi que l'articulation entre l'urbanisation et les besoins de déplacements.

CALENDRIER



INTERVIEW DU VICE-PRÉSIDENT

Quelles sont les prochaines étapes du SCoT ?

Après la définition du projet politique à travers le PADD, objet de cette lettre, nous allons devoir travailler à la déclinaison des axes stratégiques dans le DOO – Document d'Orientation et d'Objectifs. La traduction va permettre de préciser le projet et de le rendre plus concret avec la définition par exemple d'objectifs de réduction de la consommation d'espace. Le DOO constitue le règlement du SCoT qui revêt un caractère opposable. Outre les attentes réglementaires en termes de contenu, je souhaite que la traduction des orientations politiques reflète la volonté des élus brayons et qu'elle soit à la hauteur des enjeux de notre Pays de Bray.



Hervé Kropfeld,
vice-président
en charge du
SCoT

Quelles attentes pour cette prochaine étape ?

J'attends que l'ensemble des élus brayons se sente concerné par le SCoT et s'implique dans cette étape. Cela passe par la participation aux réunions et aux séminaires, mais également par la diffusion de l'information, notamment à la population. Les partenaires, associations et conseil de développement seront naturellement associés aux travaux. Leurs contributions permettent d'enrichir le débat avec parfois une vision plus large et transversale que celle des instances décisionnelles. Un séminaire de travail à destination des élus et du conseil de développement sera organisé fin novembre, je compte sur leur présence.

INFORMATIONS

Pour suivre l'actualité du SCoT, informez-vous sur notre site internet : www.paysdebray.org

Un registre de concertation est disponible sur rendez-vous dans les locaux du PETR.

Vous pouvez nous contacter pour toute question par téléphone au 02 32 97 56 14 ou par mail contact@paysdebray.org

Laure GRINDEL

Directrice adjointe

lauregrindel@paysdebray.org